

« LES JOURNÉES MONDIALES DES ZONES HUMIDES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON » : un succès sans précédent à l'image des efforts consentis sur le territoire pour sauvegarder et protéger ces milieux remarquables

L'association de professionnels du tourisme (le Groupe ACCOR représenté par treize hôtels de la région : Mercuries Antigone, Balaruc, Grande-Motte ; Ibis Balaruc, Montpellier, Comédie, Alès ; Novotel Nîmes, Montpellier...) et de l'environnement (le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon - CEN-LR - et le Pôle relais lagunes méditerranéennes) a tenu toutes ses promesses, faisant des « JMZH 2005 » un lieu incontournable d'information, de rencontre, de découverte et de débat avec le grand public sur le thème des zones humides.

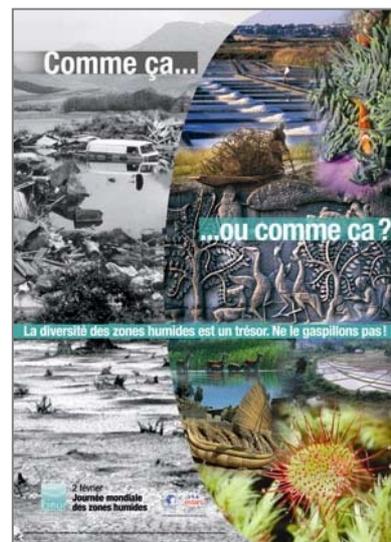
A milieux remarquables, journée exceptionnelle

Etangs, lagunes, marais-salants, mares temporaires, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables..., les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le **2 février**, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de "**convention de Ramsar**", du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971¹.

En 2005, cette journée mondiale est orientée sur le thème : "**La diversité des zones humides est un trésor – ne le gaspillons pas !**", slogan relayé par une affiche évocatrice des richesses biologiques et culturelles de ces milieux naturels (cf. ci-contre).

Présentes sur l'ensemble de la région, ces zones humides nous rendent de très nombreux services. Elles **remplissent de nombreuses fonctions naturelles** : alimentation des nappes phréatiques, filtres épurateurs, prévention des risques naturels (inondation, érosion des côtes), réservoir de biodiversité. Ces milieux naturels ont également **un rôle économique fort** à travers la production de ressources naturelles et sont le lieu d'activités traditionnelles tels que l'élevage, l'exploitation du roseau, la pêche ou encore la conchyliculture (huîtres et moules), particulièrement importante pour l'économie locale.

Soucieux de promouvoir ces valeurs et de les faire connaître de tous, le **Pôle relais lagunes méditerranéennes**, le **Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon** et le **Groupe ACCOR** se sont mobilisés pour soutenir cet évènement, qu'ils ont souhaité voir élargi à 6 jours : **du mardi 1^{er} février au dimanche 6 février 2005**. Incluant le week-end du 5 et 6 février, ces dates ont ainsi données la possibilité au grand public de profiter pleinement des nombreuses animations proposées.



¹ Signée dans la ville de Ramsar (Iran) le 2 février 1971, la **convention sur les zones humides d'importance internationale** est entrée en vigueur en 1975. Au 1er janvier 2005, elle compte **144 Parties contractantes**. La convention de Ramsar est le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier. Elle a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Au 1er janvier 2005, les Parties avaient inscrit **1 401 zones humides** (soit plus de 122 millions d'hectares) sur la liste. La France, qui a signé la convention de Ramsar en 1986, compte aujourd'hui **22 sites** (Camargue, Etang de Biguglia, Golfé du Morbihan, Brennes, Lac du Bourget, Petite Camargue...) bénéficiant du label international Ramsar, couvrant 915 775 hectares.

Un partenariat naturel

Doté d'une Direction du Développement Durable, le groupe ACCOR s'est fixé neuf principales actions pour sa démarche environnementale, dans lesquelles on retrouve par exemple l'« *Amélioration continue des performances environnementales de nos produits et services [...]* » ou encore la « *Sensibilisation de nos clients au respect de l'environnement* ».

La mise en place de la **charte environnement de l'hôtelier** (Annexe 1) avec ces quinze points d'actions est une suite logique de la politique environnementale menée par le Groupe.



La Charte Environnement de l'hôtelier signée par les hôtels du groupe ACCOR.

Outre la traçabilité des déchets ou la mise en place d'autocontrôle au niveau des consommations d'énergie, les actions 13 à 15 portent sur la « **Sensibilisation et la formation** » avec notamment la mise en place de partenariat avec des associations ou collectivités menant des actions en faveur de l'environnement.

C'est dans ce cadre général que le pôle relais et le CEN-LR ont sollicité **M. DUSSUCHALE**, directeur de l'hôtel Ibis Comédie, afin de promouvoir et soutenir la JMZH 2005 et proposer ainsi un grand nombre d'animations à destination du grand public mais aussi des salariés du Groupe.

Séduit par cette opportunité de poursuivre le partenariat engagé l'été dernier avec le pôle relais lagunes (« Soirées découvertes des lagunes »), les responsables locaux du Groupe ACCOR ont rapidement adhéré à l'opération, jouant parfaitement leur rôle de vecteur de communication à l'échelle régionale mais aussi d'éco-citoyens convaincus en se mobilisant sur le terrain pour une opération « *Nettoyons les zones humides littorales du lido de Pierre-Blanche* ».

Une communication efficace, bien relayée à l'échelle locale

Afin qu'il y ait une véritable appropriation de l'évènement par les acteurs locaux, le pôle relais lagunes a tout d'abord entrepris de personnaliser, « aux couleurs » de la région Languedoc-Roussillon (tourbières des Cévennes, mares des plateaux du Haut-Languedoc, lagunes du littoral Héraultais...), les supports de communications officiels, diffusés par le bureau Ramsar.

Véritable fer de lance de la campagne de communication, cette **affiche** a accompagné le **communiqué de presse**, réalisé pour l'occasion, ainsi que le **programme des animations** (Annexe 2) diffusé à grande échelle (environ 10 000 exemplaires envoyés) aux médias régionaux, aux offices de tourisme, aux mairies et aux structures partenaires.

Bien redistribué à l'échelle départementale et communale par l'ensemble des participants à l'opération, cette communication a été complétée par de **nombreuses initiatives locales** (Affiches, articles : Annexe 3).

Le maillage dense ainsi créé a permis de toucher un très large public et d'annoncer, dans tous les médias (quotidiens, radios, télés), ces Journées des Zones Humides comme l'évènement incontournable du mois de février en Languedoc-Roussillon. En effet, lancée par une **interview de 10 minutes sur France 3 région**, le 2 février 2005, où les téléspectateurs pouvaient poser leurs questions en direct sur le rôle, les fonctions et les mesures de protections de ces milieux remarquables, la Journée Mondiale des Zones Humides a ensuite fait parler d'elle au travers de **plus de 30 articles de presse** et annonces des moments forts de l'opération (Annexe 4).

Midi-Libre « Narbonne », le 2
Février 2005 (article ci-contre).

L'Indépendant, le 2 Février
2005 (article ci-dessous).



Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, futur site Ramsar (le dossier sera examiné dans les mois à venir), a profité de cette semaine consacrée aux zones humides pour rappeler combien ces dernières ont une place de choix dans le périmètre du Parc, avec au premier rang de celles-ci les étangs littoraux (Bages-Sigean, Ayrolle, etc.). Emblème du PNR, ces étangs sont d'une **grande importance biologique** (avifaune, etc.) mais aussi un lieu unique où se perpétuent des **activités traditionnelles ancestrales** comme la pêche à la capetchade, engin utilisé pour capturer l'**anguille**, espèce phare de nos lagunes.

Un bilan chiffré impressionnant et des objectifs largement atteints

Malgré les moyens financiers limités ², dégagés par le pôle relais lagunes, le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et le Groupe ACCOR, ce sont néanmoins **une trentaine de structures** (Annexe 5), intervenant dans la gestion et la protection des zones humides ainsi que dans l'éducation à l'environnement, qui se sont mobilisées en organisant **près d'une cinquantaine d'animations gratuites et ouvertes au public**.

Que ce soit sous forme de conférences audiovisuelles, d'ateliers pour enfants, de débats, de ballades découverte (paysages, faune, flore et activités traditionnelles) ou bien encore d'expositions, ces nombreuses manifestations ont permis de faire découvrir une grande partie des types de zones humides définies selon la **typologie « SDAGE Rhône Méditerranée et Corse »** ³.

En effet, bien que le programme des animations ait fait la part belle à notre **littoral et à ses lagunes**, avec **plus de 77 % des actions de sensibilisation**, la richesse et la diversité des zones humides de la région ont bien été représentées au cours de cet événement au travers des *tourbières du Haut Languedoc* (plateau du Caroux), des *berges du fleuve Hérault* (Gignac), des *mares temporaires de la Réserve Naturelle du Bagnas* (Notre Dame de l'Agenuillade), des *étangs d'eau douce des plaines* (étang de la Capelle) ou encore des *zones humides artificielles* (Pujaut, gravières de Gignac) et autres *marais saumâtres aménagés* (Salins de Frontignan, Salins de Villeroy et du Castellans, etc.).

² La modeste enveloppe financière mobilisée pour réaliser la campagne de communication et soutenir les nombreuses structures partenaires de l'opération a été suffisante grâce à l'implication de structures « supra-locales » (**Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Syndicat Mixte des Étangs Littoraux, Syndicat Mixte de Gestion de l'étang de l'Or**) qui ont pris le relais sur leur territoire en portant parfois bon nombre d'actions de sensibilisation.

³ La classification des zones humides selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux regroupe 13 types de zones humides, parmi lesquelles 12 sont présentes sur le bassin RMC : Baies et estuaires moyens plats, **Marais et lagunes côtières** (Thau, étangs Palavasiens, etc.), **Marais saumâtres aménagés** (Salins du Midi), **Bordures de cours d'eau** (ripisylve du fleuve Hérault), Plaines alluviales, Zones humides de bas fonds en tête de bassin, **Régions d'étangs, Petits plans d'eau et bordure de plans d'eau, Marais et landes humides de plaine et plateaux** (tourbières du Caroux), **Zones humides ponctuelles** (mares temporaires de la RN du Bagnas), Marais aménagés dans un but agricole, **Zones humides artificielles** (Gravières de Gignac, Pujaut).



La journée « **Nettoyons la Nature** » avec le Groupe ACCOR et la ballade « **Découverte du Creux de Miège** » ont été deux manifestations organisées sur le territoire du Syndicat Mixte des Etangs Littoraux ; territoire riche en zones humides mais qui connaît une très forte pression démographique (urbanisation, fréquentation) avec la proximité de deux grosses agglomérations : Sète et Montpellier. Ayant pour objectif premier de sensibiliser les personnes présentes aux richesses mais aussi à la fragilité de ces milieux naturels, le bilan est particulièrement positif avec plus de 60 personnes touchées. Photo Juliette PICOT, SIEL – 2005.

D'un point de vue strictement chiffré (Annexe 6), les estimations données par les responsables des animations permettent d'évaluer que plus de **1 200 personnes ont été directement sensibilisées** (soit une moyenne d'environ 25 personnes / animation) par le biais de cette manifestation, sans compter les personnes touchées par les différentes expositions (photos, panneaux d'information, jeux interactifs) proposées. Cependant, au-delà de ces chiffres, ce sont les réactions des personnes qui ont pris part à cet évènement qui permettent de dire que les objectifs ont effectivement été atteints. En effet, subjugués par la beauté des paysages et l'importance écologique et sociale des zones humides, étonnés par les nombreux suivis réalisés sur la qualité de l'eau, les espèces végétales et animales patrimoniales et surtout par les efforts financiers mobilisés pour préserver ces milieux, le public présent à chaque animation, à chaque sortie, a pu juger par lui-même que **la prise en compte de l'environnement n'est pas un vain mot mais un préalable indispensable pour des zones humides de qualité, une biodiversité préservée et des activités traditionnelles toujours présentes.**

Des perspectives encourageantes et des créneaux à développer

Organisée dans le but de **promouvoir** et de **valoriser l'image des zones humides** auprès du **grand public**, cette Journée Mondiale des Zones Humides en Languedoc-Roussillon 2005 présente un bilan particulièrement positif.

Les différents partenaires de l'opération (association, collectivités, scientifiques, socio-professionnels) ont en effet montré par leur cohésion et leur langage commun, combien l'ensemble des acteurs est mobilisé pour préserver la qualité environnementale de ces milieux d'une grande richesse écologique mais également d'une grande importance socio-économique et culturelle.

Cependant, à l'image de ce qui a été réalisé en Corse⁴ cette année, la Journée Mondiale des Zones Humides se doit d'évoluer en diversifiant le public ciblé (sortir de la simple cible « grand

⁴ La chargée de mission du pôle relais lagunes méditerranéennes, la DIREN Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, le CAUE 2B, etc. ont organisé deux journées de sensibilisation (les 2 et 9 février, respectivement en Haute Corse : Bastia et Corse du Sud : Porto Vecchio) des élus et des agents des collectivités territoriales dans le but de faire connaître les zones humides de Corse afin de mieux comprendre l'importance de leur conservation et de leur gestion. L'ordre du jour de ces deux manifestations avait pour principaux thèmes : **Définition des grands types de zones humides** présentes en Corse ; **Rôle, valeurs écologiques, biologiques et économiques** de ces milieux ; **Outils juridiques et réglementaires pour la conservation et la gestion** des zones humides ; **Echanges d'expérience...**

public ») pour devenir notamment **un véritable lieu d'échanges et d'informations pour les élus des communes concernées par les zones humides.**

Cette manifestation doit devenir chaque année un rendez-vous unique avec les décideurs (élus, agents des collectivités territoriales et administrations) et servir ainsi de clé d'entrée pour une meilleure intégration de la problématique zones humides dans celles de la Gestion de l'eau et de l'Aménagement du territoire. Ces rencontres peuvent être l'occasion de présenter, au travers d'exemples concrets réussis (échange d'expériences), les **outils de connaissances** (inventaires départementaux des zones humides, les pôles relais zones humides...), les **outils réglementaires** (loi Développement des Territoires Ruraux, Directive Cadre Européenne sur l'Eau, loi Risque, etc.) et les **outils contractuels** (Natura 2000, Contrats de milieux : étang, baie...) prenant en compte les zones humides et/ou utiles à leur gestion-conservatoire, afin que les élus prennent conscience des **bénéfices d'une politique territoriale avec les zones humides et non plus contre.**



Les deux journées de sensibilisation des élus, des agents des collectivités territoriales et des administrations, organisées en Corse par le pôle relais lagunes, la DIREN Corse, l'Office de l'environnement de Corse, le CAUE 2B , etc. a été un grand succès avec **plus de 150 personnes** présentes à Bastia et Porto-Vecchio. Outre une introduction assez complète sur les zones humides, leurs fonctions et valeurs, cette rencontre a également été l'occasion de faire un point sur **l'actualité des zones humides en Corse** (Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides...) et au **niveau national** (information sur le volet zones humides de la loi DTR...). Photo OEC – 2005.

En allant plus loin, il sera également intéressant d'essayer d'intégrer progressivement cette journée dans le programme de **l'éducation nationale** mais également de **sensibiliser les socio-professionnels** (agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, sagneurs), demandeurs d'informations sur ces zones humides qu'ils côtoient au quotidien sans toutefois en connaître les valeurs, le fonctionnement et la réglementation qui s'y applique.

La protection passant obligatoirement par une bonne connaissance et une bonne information, si le pôle relais lagunes ne doit se mobiliser que sur une action de sensibilisation, il est important qu'il le fasse chaque année à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides. Pour se faire, il est primordial qu'il se donne les moyens financiers et humains (temps de travail) pour l'inscrire dans la durée et en faire à court terme un événement incontournable à l'échelle des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse.

Cette ambition passe nécessairement par la **multiplication de partenariats avec des groupes privés** du type **Groupe ACCOR** ou **Caisse d'Epargne** afin que la fête des zones humides ne soit pas soumise à d'éventuels problèmes de financements publics (Etat, Région, etc.). Très bon vecteur de communication par le nombre de personnes touchées directement et les retombées médiatiques induites, l'organisation de la Journée Mondiale des Zones Humides doit pouvoir faire l'objet d'une **convention pluriannuelle avec ces différents mécènes, engagés depuis de nombreuses années sur le front de la « protection de l'environnement ».**

